

## Formations

### Arbitrage

- La formation des arbitres se fait majoritairement **au sein du club**. Cette formation donne lieu à la remise du **blason vert**, qui est obligatoire pour se présenter aux examens suivants.
- Les diplômes d'arbitres fédéraux se composent d'une partie théorique (QCM) validée lors d'une des deux **JNA** (septembre ou juin) et d'une partie pratique, validée par les comités départementaux ou la CRA. Des **stages** de formation et perfectionnement sont organisés avant les évaluations.
- La réussite au QCM est obligatoire pour entrer en formation pratique (un jeune conducteur doit valider son code avant de prendre le volant !)
- Inscrire les candidats à la JNA à l'aide du fichier envoyé par la CRA, **sans en modifier sa structure**.

### Cadres

En complément réglementaire de la formation effectuée en club, la Ligue organise 3 stages pour la formation des initiateurs et moniteurs ainsi que les sessions d'examen. Les candidats Prévôts fédéraux et Maîtres d'Armes sont également conviés à ces temps pour affiner leur préparation, en plus de la formation fédérale. Ces stages se déroulent en internat.

### Bénévoles

En début de chaque saison, une journée de formation pour les bénévoles est organisée pour vous rappeler le fonctionnement général de la Ligue et vous tenir informé de l'évolution des procédures fédérales ou régionales .

### Entraînements régionaux: CRE

Les Centres Régionaux d'Entraînement se déroulent selon un calendrier publié sur le site de la Ligue. Ces Centres répondent à 3 objectifs :

- Regrouper les meilleurs tireurs de la Ligue et augmenter le niveau de confrontation.
- Entrer dans une logique d'entraînement, en complément du travail effectué en club.
- Développer la dynamique du groupe Ligue.

La Ligue participe forfaitairement à la prise en charge des déplacements des tireurs vers les lieux d'entraînement. Les accès aux CRE se font sur demande auprès du responsable des entraînements.



## Les organismes de tutelle

DRDJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
[www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr)  
CROS: Comité Régional Olympique et Sportif  
[paysdeloire.franceolympique.com](http://paysdeloire.franceolympique.com)  
CDOS: Comité Départemental Olympique et Sportif  
Sites à rechercher par département

### Gestion des salariés

Nous sommes assujettis à la Convention Collective Nationale du Sport.

Organismes pouvant apporter des informations:  
Conseil Social du Mouvement Sportif : CoSMoS [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr)  
AESA Profession Sport: [www.aesa.fr](http://www.aesa.fr)

### Notre jargon

AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Elective ou Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ATR	Assistant Technique Régional
CD	Comité Directeur
CD	Comité Départemental
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CNA	Commission Nationale d'Arbitrage
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CRA	Commission Régionale d'Arbitrage
CRE	Centre Régional d'Entraînement
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CTS	Conseiller Technique Sportif
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
DTN	Direction Technique Nationale ou Directeur Technique National
ETR	Equipe Technique Régionale
FFE	Fédération Française d'Escrime
FIE	Fédération Internationale d'Escrime
JNA	Journée Nationale de l'Arbitrage
OMS	Office Municipal des Sports



Site Ligue: <http://www.escrime-pdl.org>



## Comment faire quand...



Le respect des règles établies a le mérite de rendre la tâche des bénévoles beaucoup plus légère.

Ce fascicule a été édité afin de vous aider dans vos échanges avec la Ligue en vous fournissant un rappel des procédures qui les régissent.

Organisé par thème, il donne une visibilité rapide de la marche à suivre.

Disponible sur papier, peu encombrant, il vous accompagnera sans gêne dans vos déplacements. Perdu, vous le retrouverez facilement sur le site de la Ligue pour l'imprimer à nouveau.

\*\* Toutes les informations variables telles que tarifs, point de contacts, etc. sont disponibles sur le site dans la rubrique « Formulaires et outils de gestion ».

Vous serez régulièrement tenus informés des mises à jour.



## Je gère les licences

### EN DEBUT DE SAISON

#### Le Bulletin d'Affiliation doit:

- \* Indiquer la composition des **membres du Bureau** : Président, Secrétaire et Trésorier qui doivent être préalablement licenciés dans le club et renseigner l'identité des enseignants.
- \* Être enregistré et imprimé.
- \* Être signé par le **responsable de l'enseignement** dans la case prévue, ledit responsable étant unique, obligatoire et titulaire d'un Brevet d'État.
- \* Être **daté, signé du Président**, avec la mention "**lu et approuvé**".
- \* Être accompagné du paiement soit par virement soit par chèque libellé précisément à l'ordre de la **Ligue d'Escrime des Pays de Loire**.
- \* Être posté à **l'adresse du Trésorier**, et à lui seul \*\*.



#### Où trouver le Bulletin?

Il se trouve sur le site FFE après avoir cliqué sur « La Fédération », « La licence », « Gestion des licences », identifiez votre club et cliquez sur « Votre Club (Bulletin d'affiliation) ».

Les codes d'accès et mot de passe sont fournis en début de saison par la secrétaire aux licences.

Toute modification en cours d'année entraînera la mise à jour du bulletin.

#### Le montant de l'affiliation:

Se décompose en deux parties: l'affiliation fédérale + la cotisation au matériel Ligue (pistes).

#### Le Bordereau:

Il se crée sur le site FFE lors de vos demande de licences.

#### Les mutations:

Avant le renouvellement des licences, le changement de club en début d'année ne constitue pas une mutation. En cours d'année, il nécessite l'accord préalable de la commission fédérale des mutations. (Voir le règlement de la fédération).

#### Cartes perdues ou à modifier:

Sur le site fédéral, même démarche que précédemment, allez dans la rubrique «Demande de nouvelles cartes», cliquez «Nouvelle demande» et suivez les instructions (entrez le nom du licencié et son prénom) puis «Rechercher», «Choisir».

Votre demande est alors automatiquement envoyée à la Ligue (le faire obligatoirement avant le JEUDI MIDI, en cas de compétition le week-end suivant) qui validera auprès de la FFE, à condition que le compte du club ne soit pas débiteur auprès de la Ligue.

Vous pourrez retourner dans votre liste de demandes de duplicata, contrôler où en sont vos demandes, en sélectionnant «Accordées» et «Rafraîchir».

#### Cartes ne fonctionnant pas:

Au moment de la mise à jour : suivre la même procédure que pour les cartes perdues, mais vous devrez envoyer ces cartes défectueuses au responsable des licences de la Ligue \*\*.

La ligue demandera la gratuité de ces cartes en fin de saison. Seules les cartes modifiées pour changement d'état civil (mariage, adoption) ou échangées pour défectuosité hors destruction (détériorée, machine à laver, mordue par le chien, etc.) sont gratuites. Les cartes remplacées et facturables seront débitées au club au mois de mai de la saison en cours

## Je souhaite organiser une compétition

Je pose ma candidature auprès du CTS ou de l'ATR qui transmettra aux instances respectives:

Le Bureau puis le Comité Directeur de la Ligue pour les compétitions régionales.

La Présidence de Ligue pour les compétitions de Zone.

La DTN pour les Circuits Nationaux.

Le Comité Directeur fédéral pour les Championnats de France.

## J'organise une compétition

Je transmets dans les délais la note d'organisation au CTS pour qu'il ouvre la compétition sur le site de la FFE.

Je m'assure de la couverture médicale pour la durée de la manifestation.

Je prévois la disponibilité du matériel informatique (penser à la panne).

Je fais parvenir les résultats au format « En Garde » au CTS, à l'ATR et à la FFE (pas de photocopie).

## J'engage mes tireurs en compétition Ligue

- \* J'utilise le site fédéral d'inscription en ligne.
- \* Si je ne dispose pas d'arbitre, je demande une dérogation préalable (une semaine avant) à la CRA ([cra@escrime-pdl.org](mailto:cra@escrime-pdl.org)).
- \* Je règle en un seul paiement la totalité des engagements de mon club avant le début de la compétition.

## Je prévois l'arbitrage

A partir de 4 tireurs dans une même compétition, j'engage un arbitre. Si je n'en ai pas de disponible, je demande une dérogation par un **mail conjoint** à la CRA et au CTS ([cra@escrime-pdl.org](mailto:cra@escrime-pdl.org) et [cts@escrime-pdl.org](mailto:cts@escrime-pdl.org)).

La dérogation m'autorise à utiliser les services d'un autre arbitre **licencié dans la Ligue**. Pour avoir le temps de trouver cet arbitre (ce n'est pas à la CRA, ni au CTS de s'en charger), je m'y prends **une semaine à l'avance**.

## Les commissions

9 commissions contribuent à l'activité de la Ligue:

Les candidatures sont déposées au Secrétariat Général.

Les membres de chaque commission sont élus lors du premier Comité Directeur et pour la durée de la mandature (4 ans).

Si une commission n'a pu être composée, faute de candidats, il est de nouveau fait appel à candidature et l'élection a lieu lors du prochain Comité Directeur.

Voir Règlement Intérieur disponible sur le site de la Ligue.

- I) Arbitrage
- II) Juridique
- III) Communication et relations extérieures
- IV) Médicale
- V) Matériel
- VI) Discipline
- VII) Escrime Artistique
- VIII) Surveillance des opérations électorales
- IX) Sélection

## Communication

#### Création d'un Club:

Se renseigner auprès du Secrétariat Général de la Ligue.

#### Informations sur le Club:

Le PV d'Assemblée Générale et le bilan doivent être transmis à la Ligue après l'A.G. annuelle.

#### Changement de Bureau d'un Club:

Informez la Ligue et mettez à jour le bulletin d'affiliation sur le site fédéral.

Pour la mise à jour de vos infos Club ou toute autre parution sur le site de la Ligue  
[redaction@escrime-pdl.org](mailto:redaction@escrime-pdl.org)

